

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida , le 26 mars 1955.

, de

(1) N° 1071 /A.I.

A Monsieur CARLIER

c/o Service Hydrologique de la REGIDESO

à

A S T R I D A .

Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp



Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé KARINIJABO est mis à la contrainte par corps ce jour pour une durée de deux pour le non paiement de l'impôt supplémentaire 1954.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de considération distinguée.

L'Administrateur de Territoire, ~~W. ANTONISSEN~~,

Astrida

9 mars 1955.

815 /A.I.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

A Monsieur CARLIER
c/o Service Hydrologique de la REGIDESO

à

A S T R I D A .

Monsieur,

Suite à votre lettre du 1 mars 1955, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le nommé KARINIJABO peut se présenter dès son retour à Astrida.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant Ppal, J. NYSENS,



Monsieur l'administrateur,

Votre lettre 681/A i

Le nommé Karinyabo est
entré en fonction à Nyanga chez
notre agent M^r Bertin chantier de
Gatchu.

Si vous le désirez, je puis le
faire revenir à Ostride pour information.
Toutefois, le chantier de Gatchu étant
terminé dans une dizaine de jours, pouvez-
vous attendre ??

Je vous prie, Monsieur l'Administrateur,
mes respectueuses salutations.

Ode 1-3-55

Coche

Manuscrit de la bibliothèque

1855/11

M^{re} Carlier

S. H.

Toulouse

En li a volu cette

~~de 2/2/55~~ 1/3/55
J'ouï l'h. de P. vers pour
certaine que le meut.
No uenifalho peut se preser
de sur celui de ou

Monseigneur l'Administrateur

Je vous remets ci-joint un certificat d'identité d'un nouveau travailleur Régie S.H. Aelui-ci n'est pas marié officiellement mais possède un enfant de la femme qui habite avec lui. Il a précédemment demandé au chef Kachimurumba de l'inscrire sur son livret d'identité mais celui-ci a refusé. Pourriez-vous effectuer l'inscription sur le livret d'identité ou doit-on attendre que le mariage se régularise? L'enfant est né en juin 1954 et se nomme Michaka, c'est un garçon.

Vous en remerciant d'avance, demeurez, Monseigneur l'Administrateur, avec ses salutations distinguées.

Ostiva le 21.2.55

Barthelemy

Barthelemy
Kachimurumba

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida , le 24 février 1955.

, de
(1) N° 681 /A.I.

Ref. n° : -

Annexe du 21.2.55.

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

A Monsieur CARLIER
c/o Service Hydrologique de la REGIDESO

à

A S T R I D A .

Monsieur,

Suite à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur
de vous demander de vouloir bien m'envoyer le travailleur
KARINIJABO.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,